

Fiche de données de sécurité selon Règlement (CE) No. 2015/830



Date d'impression: 03.07.2019

Révision: 27.05.25

Valable à partir de: 27.05.25

Numéro de version: 02

Remplace la version: 01

Section 1: Identification de la substance ou du mélange et de la société

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Tryptic Soy Broth acc. EP/USP 100 ml

Code du produit: 520.S100

Numero CE: n.a.

No. CAS: n.a.

REACH- Numéro d'enregistrement :

Un numéro d'enregistrement pour cette substance n'est pas disponible car la substance ou son utilisation sont exemptées d'enregistrement en vertu de l'article 2 du règlement (CE) n ° 1907/2006 de REACH, le tonnage annuel n'exige pas d'enregistrement ou est prévu ultérieurement.

Autres noms: n.a.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Milieu nutritif

Utilisations déconseillées: n.a.

1.3 Coordonnées du fournisseur fournissant la fiche de données de sécurité

**PharmaMedia Dr. Müller GmbH
Gustav-Throm-Str. 1
D-69168 Leimen**

Téléphone : +49 (0) 62 24-92 80 7-0

Fax: +49 (0) 62 24-92 80 7-69

e-mail: info@pmm-leimen.de

Web: www.pmm-leimen.de

1.4 Numéro d'urgence:

**Universitätsklinikum Freiburg
Vergiftungs-Informations-Zentrale
+49 (0) 761-19240**

Fiche de données de sécurité selon Règlement (CE) No. 2015/830



Date d'impression: 03.07.2019

Révision: 27.05.25

Valable à partir de: 27.05.25

Numéro de version: 02

Remplace la version: 01

Section 2: Risques possibles

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) no. 1272/2008

En vertu de la législation de l'Union européenne, cette substance n'est pas classée comme dangereuse.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

aucune substance ou mélange dangereux conformément au Règlement (CE) No 1272/2008

2.3 Autres dangers

aucun connu

Section 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Matière : n.a.

3.2 Mélanges : n.a.

Section 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation:

Respirez à l'air frais. En cas de plainte ou de doute, consultez un médecin.

Après contact avec la peau:

Enlevez les vêtements contaminés. Laver la peau à l'eau / se doucher. En cas d'irritation de la peau, consultez un médecin.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. En cas de plainte ou de doute, consultez un médecin.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau potable et boire beaucoup.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

aucune information connue

Fiche de données de sécurité selon Règlement (CE) No. 2015/830



Date d'impression: 03.07.2019

Révision: 27.05.25

Valable à partir de: 27.05.25

Numéro de version: 02

Remplace la version: 01

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune information connue

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Convient: eau pulvérisée, dioxyde de carbone, poudre d'extinction, mousse résistant à l'alcool
Aspersion d'eau directe.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Mélange avec des composants combustibles. En cas d'incendie, la formation de gaz ou de vapeurs dangereux est possible

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour la lutte contre l'incendie. En cas d'incendie, portez un appareil respiratoire anti-air ambiant.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utilisez les équipements de protection recommandés au point 8. Fermez la zone dangereuse. Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni dans les eaux. Si cela se produit, informez les autorités de l'eau immédiatement

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Essuyez avec un matériau absorbant (tel que des chiffons). Absorber avec du sable, de la terre de diatomée, un liant acide, un liant universel, de la sciure de bois

6.4 Référence à d'autres sections

Note sur l'élimination voir l'article 13.

Fiche de données de sécurité selon Règlement (CE) No. 2015/830



Date d'impression: 03.07.2019

Révision: 27.05.25

Valable à partir de: 27.05.25

Numéro de version: 02

Remplace la version: 01

Section 7: Manipulation et stockage

Mesures de protection contre le feu et les explosions

Gardez la source d'inflammation à l'écart / ne fumez pas

Mesures de prévention des poussières et des aérosols

n.a.

Mesures de protection de l'environnement

n.a.

Mesures d'hygiène générales

n.a.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Informations sur les conditions de stockage

Température de stockage recommandée voir l'étiquette: 02° - 25°

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Classe de stockage : 10-13

7.3 Utilisations finales spécifiques

En plus des utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation finale spécifique n'est fournie

Section 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller

Ne contient pas de substances dont les limites d'exposition professionnelle sont

8.2 Limitation et surveillance de l'exposition

Dispositifs de contrôle technique appropriés : n.a.

Equipement de protection individuelle

Protection des yeux / du visage

Fiche de données de sécurité selon Règlement (CE) No. 2015/830



Date d'impression: 03.07.2019

Révision: 27.05.25

Valable à partir de: 27.05.25

Numéro de version: 02

Remplace la version: 01

Gants

En cas de contact direct:

Matière des gants:	Caoutchouc nitrile
Épaisseur (mm):	0,11 mm
Temps de pénétration de la substance (min):	>480 min

En cas de contact d'éclaboussure:

Matière des gants:	Caoutchouc nitrile
Épaisseur (mm):	0,11 mm
Temps de passage (min):	>480 min

Autre protection de la peau :

Protection des voies respiratoires

Non requis, sauf pour la formation d'aérosols

Protection thermique / froide

non requis

Limitation et surveillance de l'exposition environnementale

aucune mesure spéciale n'est requise

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

apparence

- L'état physique: liquide
- Couleur: jaunâtre / ambre

Odeur: caractéristique

Seuil d'odeur: aucune information disponible

pH: 7,1 – 7,5

Point de fusion / congélation: aucune information disponible

Ébullition initiale et intervalle : d'ébullition: aucune information disponible

Point d'éclair: aucune information disponible

Taux d'évaporation: aucune information disponible

Inflammabilité (solide, gazeux): aucune information disponible

Limites supérieures / inférieures : d'inflammabilité ou d'explosivité : aucune information disponible

Pression de vapeur: aucune information disponible

Densité de vapeur: aucune information disponible

densité relative: aucune information disponible

Solubilité (s): aucune information disponible

Coefficient de partage:

n-octanol / eau:

Température d'auto-inflammation: aucune information disponible

Température de décomposition: aucune information disponible

Viscosité: aucune information disponible

propriétés explosives: aucune information disponible

propriétés oxydantes: non

9.2 Autres informations

non

Fiche de données de sécurité selon Règlement (CE) No. 2015/830



Date d'impression: 03.07.2019

Révision: 27.05.25

Valable à partir de: 27.05.25

Numéro de version: 02

Remplace la version: 01

Section 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

voir la section 10.3

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable sous des températures ambiantes normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est prévue lorsqu'elle est utilisée comme prévu

10.4 Conditions à éviter

aucune information disponible

10.5 Matériaux incompatibles

aucune information disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

aucune information disponible

Section 11: Information toxicologique

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë : aucune information disponible

Corrosion cutanée / irritation cutanée : aucune information disponible

Lésions oculaires graves / irritation : aucune information disponible

Sensibilité respiratoire ou cutanée : aucune information disponible

Mutagénicité sur les cellules reproductrices : aucune information disponible

Cancérogénicité : aucune information disponible

Toxicité pour la reproduction : aucune information disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : aucune information disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : aucune information disponible

Danger par ingestion: aucune information disponible

Fiche de données de sécurité selon Règlement (CE) No. 2015/830



Date d'impression: 03.07.2019

Révision: 27.05.25

Valable à partir de: 27.05.25

Numéro de version: 02

Remplace la version: 01

Section 12: Informations environnementales

12.1 Toxicité : aucune information disponible

12.2 Persistance et dégradabilité : aucune information disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation : aucune information disponible

12.4 Mobilité dans le sol : aucune information disponible

12.5 Résultat des évaluations PBT et vPvB : Les substances contenues dans le mélange ne répondent pas aux critères de PBT ou de vPvB conformément au Règlement communautaire 1907/2006, l'annexe XIII ou une évaluation PBT/vPvB n'a pas été effectuée.

12.6 Autres effets indésirables : avec une manipulation et une utilisation adéquates, aucun problème écologique n'est à prévoir

Section 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets :

Les résidus de produits doivent être éliminés conformément aux réglementations nationales et régionales. Directives sur les déchets 2008/98/EC.

Traitement des emballages contaminés

n.a.

Code de déchet selon l'ordonnance sur le catalogue de déchets (AVV)

n.a.

Précautions spéciales

n.a.

Autres dispositions

n.a.

Fiche de données de sécurité selon Règlement (CE) No. 2015/830



Date d'impression: 03.07.2019

Révision: 27.05.25

Valable à partir de: 27.05.25

Numéro de version: 02

Remplace la version: 01

Section 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 -14.6: pas de marchandises dangereuses au sens de la réglementation des transports

Transport fluvial intérieur (AND)

14.1 -14.6: non pertinent

Transport aérien (IATA)

14.1 -14.6: pas de marchandises dangereuses au sens de la réglementation des transports

Transport maritime (IMDG)

14.1 -14.6: pas de marchandises dangereuses au sens de la réglementation des transports

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil

14.7: IBC-Code: non pertinent

Section 15: Législation

15.1 Réglementations / législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

- Élimine

Classe de stockage : 10 - 13

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

- aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce produit

Fiche de données de sécurité selon Règlement (CE) No. 2015/830



Date d'impression: 03.07.2019

Révision: 27.05.25

Valable à partir de: 27.05.25

Numéro de version: 02

Remplace la version: 01

Section 16: Autres informations

Acronymes	Explication		
AND	Convention européenne sur le transport international de marchandises dangereuses		
ADR	Accord européen relatif transport des marchandises dangereuses par route		
CAS	Chemical Abstract Service		
CLP	Le règlement du Parlement européen relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances chimiques et des mélanges		
CMR	(Carcinogenic, Mutagenic, toxic for Reproduction), Cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction		
DGR	la réglementation des marchandises dangereuses		
DMEL	Valeur minimale pour les effets dérivés		
DNEL	Le niveau sans effet dérivé (Derived no effect level)		
EH40/2005	EH40 / 2005 Limites d'exposition professionnelle		
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales connues / inventaire des déchets		
ELINCS	(European list of notified chemical substances) Liste européenne des substances chimiques notifiées		
EmS	plan d'urgence		
GHS	Système harmonisé à l'échelle mondiale pour la classification et l'étiquetage des substances et des mélanges		
IATA	Association pour le transport aérien international		
IATA/DGR	Règlement sur les marchandises dangereuses (DGR) pour l'aviation (IATA)		
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale		
IMDG	Réglementation des marchandises dangereuses pour le transport international		
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires		
NLP	Les tissus ne sont plus considérés comme des polymères		
PBT	persistant, bioaccumulable, toxique		
PNEC	Concentration estimée sans effet		
REACH	Enregistrement, évaluation et approbation des produits chimiques		
RID	Réglementation relative aux marchandises dangereuses pour le transport ferroviaire		
STEL	Limite d'exposition à court terme		
TWA	Concentration moyenne liée au temps		
VOC	Hydrocarbures Organiques Volatiles		
vpvB	très persistant, très bioaccumulable		
WEL	Limites d'exposition professionnelle		

Fiche de données de sécurité selon Règlement (CE) No. 2015/830



Date d'impression: 03.07.2019

Révision: 27.05.25

Valable à partir de: 27.05.25

Numéro de version: 02

Remplace la version: 01

Références et sources de données

Méthodes prévues à l'article 9 du règlement (CE) no 1272/2008 aux fins de l'évaluation des informations aux fins de la classification

Formulation des mentions de danger et / ou des conseils de prudence mentionnés aux articles 2 à 15

Avertissements

Les informations de cette fiche de données de sécurité correspondent au mieux de nos connaissances au moment de la révision. Ces informations ont pour but de vous donner des indications sur la manipulation en toute sécurité du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité pendant le stockage, la transformation, le transport et la mise au rebut. Les informations ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité est mélangé à d'autres matériaux, mélangé ou traité ou soumis à un traitement, les informations de cette fiche de données de sécurité ne peuvent pas être transférées dans le nouveau matériau ainsi obtenu, sauf indication.